

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ARLES

41 RUE DE LA REPUBLIQUE
13200 ARLES
TEL 90-96-00-35

R E C E P I S S E D E D E P O T

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES SAINTES MARIES DE LA MER

HOTEL DE VILLE
LES STES MARIES DE LA MER
13460 LES STES MARIES DE LA MER

V/REF :
N/REF : 83 B 79 / A-658

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ARLES CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 27/09/95, SOUS LE NUMERO A-658,

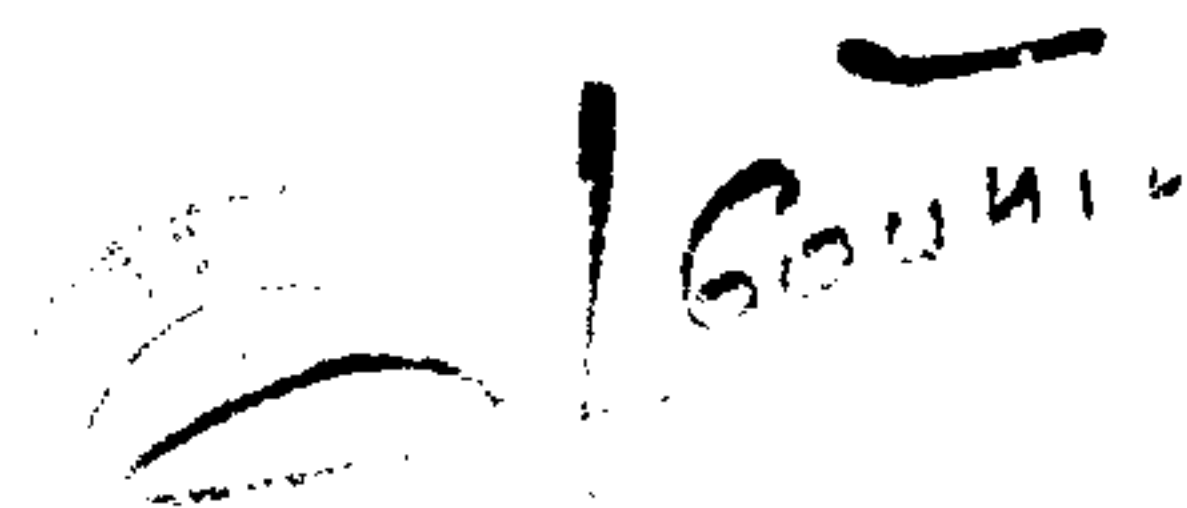
P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07/04/95

REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR
CHANGEMENT DE REPRESENTANT PERMANENT D'UNE SOCIETE ADMINISTRATEUR

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES SAINTES MARIES DE LA MER
STE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE
HOTEL DE VILLE
LES STES MARIES DE LA MER
13460 LES STES MARIES DE LA MER

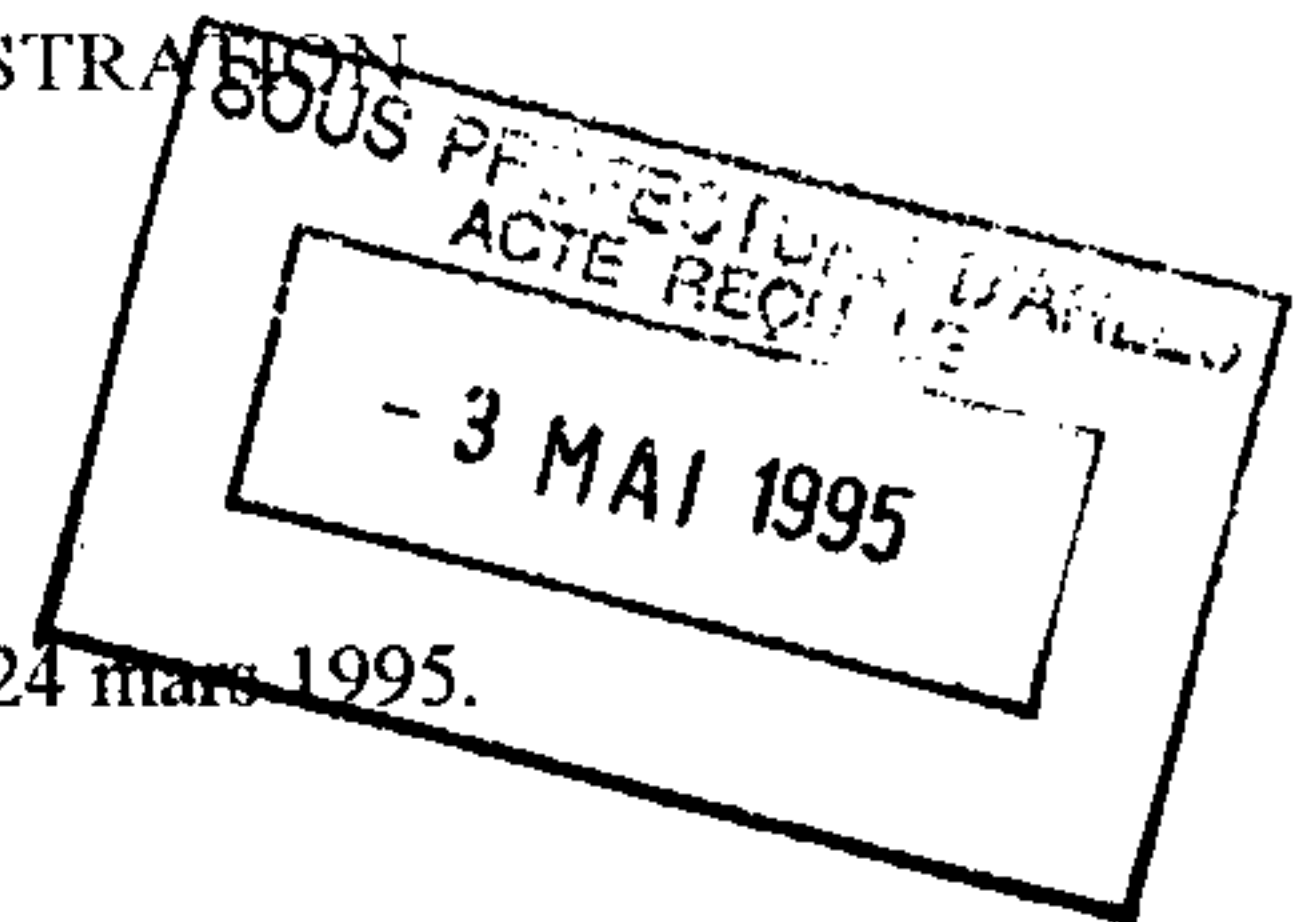
R.C.S ARLES B 328 579 214 (83 B 79)

LE GREFFIER

A handwritten signature is written over a rectangular stamp. The stamp contains the word "GOUVERNEUR" in a stylized, bold font.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 07/04/95



Le Conseil d'Administration a été régulièrement convoqué le 24 mars 1995.

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze, le 07 Avril , à 10 heures, le Conseil d'Administration de la SEMIS s'est réuni au Palais des Congrès aux Saintes Maries de la Mer, sous la Présidence de Monsieur Hubert MANAUD, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du Procès Verbal de la séance précédente.
- 2) Approbation du Projet d'arrêté de bilan et des comptes de l'exercice 1994.
- 3) Approbation du projet de rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'activité de la Société au cours de l'année 1994.
- 4) Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 5) Approbation des projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 6) Budget 1995.
- 7) Protocole d'accord entre les différents actionnaires de la SEMIS
- 8) Convention OTSI.
- 9) Remplacement Administrateur SEMIS.
- 10) Remplacement Administrateur Caisse d'Epargne.
- 11) Questions Diverses.

Les administrateurs suivants étaient présents :

Pour la Commune :

MM. MANAUD, MARCHON-ARNAUD, MARQUE , Mme EYSSETTE.

Pour l'Office du Tourisme :

Mr. NOEL

Pour la Caisse d'Epargne :

Mr. CHALIE Pierre

Pour la Caisse des Dépôts et Consignations :

Mme Sophie TIANO

Pour la S.C.E.T. :

Mr. PIQUEMAL Michel

Absents excusés :

Mr CLAVEL Daniel ayant donné pouvoir à Mr MARQUE Robert.

Assistaient également à la séance :

Mr ASCENCIO (Lyonnaise de Banque), Censeur,

Mr GENOT Commissaire aux Comptes
Mr OLLIVE, Commissaire aux Comptes
MME DUFOUR, Expert Comptable de la SEMIS,
MME LOUIS (SEMIS).
Mr. Jean Claude PEREZ , Directeur de la SEMIS.

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN
DATE DU 18 NOVEMBRE 1994.

Madame TIANO, souhaite que les Procès Verbaux soient plus détaillés.

Ce Procès Verbal est adopté à l'unanimité des présents.

2/ APPROBATION DU PROJET D'ARRETE DE BILAN ET DES COMPTES DE
L'EXERCICE 1994.

Paul MARCHON ARNAUD présente le résultat de l'exercice qui est bénéficiaire pour
un montant de 138 359 F. après I.S et participation.

On note une amélioration sensible de la structure du Bilan :

L'apparition d'un besoin en fonds de roulement négatif résultant d'une forte
augmentation des disponibilités qui compensent la réduction normale du fonds de roulement net est
un signe très positif de bonne santé.

Sophie TIANO demande pourquoi il apparaît dans les créances réciproques au 31
Décembre 1994, une somme de 869 KF au titre de la Taxe de Séjour due par la SEMIS à la
commune?

Il lui est répondu que s'agissant de la Taxe de séjour perçue au titre de l'exercice 1994,
le reversement ne s'avérerait pas indispensable, dans la mesure où cette dette améliorerait la Trésorerie de
la SEMIS.

3/ APPROBATION DU PROJET DE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SUR L'ACTIVITE DE LA
SOCIETE AU COURS DE L'ANNEE 1994.

Paul MARCHON ARNAUD, Vice Président de la SEMIS donne lecture du projet de
rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire .

Si l'on neutralise les régularisations imposées par la Chambre Régionale des Comptes,
le résultat avant I.S. aurait été de 827 K.F. et de 500 KF après I.S. et participation.

Le rapport de gestion est adopté à l'unanimité.

4/ FIXATION DE LA DATE ET L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration propose que l'Assemblée Générale Ordinaire ait lieu au Palais des
Congrès le MERCREDI 10 MAI 1995 à 10 Heures 30.

Ordre du Jour :

- 1) Lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 1994.
- 2) Lecture du Rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 1994.
- 3) Approbation du bilan et comptes de l'exercice 1994 et quitus au Conseil d'Administration de sa gestion. Affectation des résultats.
- 4) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes et approbation des conventions passées avec les administrateurs (article 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966).
- 5) Nomination des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant.
- 6) Fixation du montant des jetons de présence.
- 7) Accomplissements des formalités légales.

5/ APPROBATION DES PROJETS DES RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Bilan, du Compte de résultat et annexes au 31 Décembre 94 et entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat bénéficiaire soit 138 359F, en report à nouveau.

Elle donne en conséquence, quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, approuve ces conventions.

TROISIEME RESOLUTION : (MM GENOT, OLLIVE et MME DUFOUR quittent la salle)

Le mandat des Commissaires aux Comptes arrivant à terme, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas renouveler le mandat de La Société d'Expertise Comptable A.L. GENOT en tant que Commissaire aux Comptes titulaire, ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes suppléant : Monsieur Alain GENOT et de nommer....., Commissaire aux comptes titulaire, et, Commissaire aux Comptes suppléant à la prochaine Assemblée..

Ces mandats sont fixés pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'an 2000.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence à la somme de 70.000 F pour l'année 1994.

CINQUIEME RESOLUTION :

L 'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités prescrites par la Loi.

Ce Projet de Résolutions ne faisant l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité.

6) BUDGET 1995

L'hypothèse retenue est d'augmenter le Chiffre d'affaire de 3 %, par rapport à 1994, augmenté de la location des Services aux Campings soit, 450 000 F, prévus pour l'année 95.

Les charges de personnel prennent en compte les efforts au niveau de l'accueil et de l'entretien.

Un effort particulier est envisagé sur l'animation et la sécurité des campings.

7) PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LES DIFFERENTS ACTIONNAIRES DE LA SEMIS:

Ce protocole concerne uniquement les éventuelles avances à court terme.

Les besoins en trésorerie de la SEMIS s'élèveraient à 2 500 000 F pour l'année 1995 , répartis comme suit :

CDC	: 38 % soit 950 KF
C.E.	: 35 % soit 875 KF
L.B.	: 27 % soit 675 KF

Ce protocole est adopté à l'unanimité.

Madame TIANO souhaite un engagement plus large des différents actionnaires sur le moyen et le long terme

Un programme pluriannuel sera proposé au Conseil d'Administration.

D'ores et déjà il convient de considérer 1995, comme une année de réflexion. Un programme d'investissement visant à augmenter la productivité des campings sera mis en place dès 1996.

8) CONVENTION OTSI :

Monsieur NOEL, Président de l'Office du Tourisme quitte la salle.

Le Conseil d'Administration adopte le projet de la convention à passer entre la SEMIS et l'Office du Tourisme concernant la mise à disposition de personnel SEMIS à l'Office de Tourisme est adoptée à l'unanimité.

9) REMPLACEMENT ADMINISTRATEUR MAIRIE :

Suite au décès de Monsieur MASSEBIEAU André, administrateur de la SEMIS, représentant la Commune, le Conseil Municipal de la Commune en date du 16 Décembre 1994 a décidé de nommer Monsieur CLAVEL Daniel en remplacement de celui-ci. Le Conseil d'Administration coopte cette décision.

10) REMPLACEMENT ADMINISTRATEUR CAISSE EPARGNE :

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le remplacement de Monsieur MENNINO , représentant légal de la Caisse d'Epargne par Monsieur CHALIE Pierre , en qualité d'Administrateur.

11) QUESTIONS DIVERSES :

a) Le Conseil d'Administration maintien pour les pêcheurs professionnels saintois, la réduction de 50 % des charges portuaires 1995

b) Madame TIANO, demande que conformément à la loi sur les délégations de services publics (loi du 08/02/95), un rapport sur l'activité de la SEMIS à la Commune soit adressé à chaque administrateur.

Monsieur MANAUD précise que ce rapport sera lu en Conseil Municipal , conformément à la loi, et sera adressé aux administrateurs.

c) Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs à :
M. MANAUD Hubert ,Président de la SEMIS,
M. PEREZ Jean Claude, Directeur de la SEMIS
Mme MAUREL.Pascale, Chef d'exploitation ,

afin d'effectuer toutes opérations sur les compte et livret ouverts à la Caisse d'Epargne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

Le Président



Un Administrateur

